



## QU'EST-CE QU'UN MAÎTRE D'ŒUVRE ?

Le maître d'œuvre est l'organisme qui est mandaté et autorisé par le Secrétariat national de l'Opération Nez rouge à utiliser gratuitement la marque de commerce Opération Nez rouge pour mettre sur pied une campagne de financement et de sécurité routière dans sa région. Avec le Secrétariat national de l'Opération Nez rouge, le maître d'œuvre s'engage pour un an à promouvoir les objectifs de l'Opération Nez rouge et à assumer la responsabilité inhérente à la tenue de cet événement sur son territoire tout en respectant les principes et ententes reliés à son fonctionnement.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS PRÉALABLES POUR DEVENIR MAÎTRE D'ŒUVRE ?

Alignée sur sa mission fondamentale de soutenir le sport amateur et le bien-être de la jeunesse, l'Opération Nez rouge privilégie les candidatures d'organismes dont les initiatives et les valeurs résonnent avec ces objectifs. Cependant, nous restons ouverts à l'examen de candidatures provenant d'organismes dont les missions ne s'alignent pas directement avec la nôtre, encourageant ces derniers à démontrer, de manière précise et persuasive, comment leurs actions bénéficient au sport amateur et à la jeunesse dans leur communauté.

L'organisme retenu assumera donc toutes les responsabilités inhérentes à la mise en place d'une campagne de l'Opération Nez rouge au sein d'un territoire déterminé, ciblant de préférence une communauté d'au moins 50 000 habitants. Cette stratégie assure une diffusion et une résonance maximales de nos initiatives, alignées sur notre engagement envers le développement du sport amateur et le soutien à la jeunesse.

Bien que la collaboration avec d'autres organismes locaux soit autorisée dans le but de mettre en œuvre notre campagne de sécurité routière, il est crucial de rappeler que seul l'organisme reconnu officiellement en tant que maître d'œuvre est habilité à s'identifier sous cette appellation et à bénéficier de l'ensemble des avantages et du support offerts par l'Opération Nez rouge.

Nous donnons la priorité aux candidatures d'organismes ayant pignon sur rue dans la région. Toutefois, dans certaines exceptions, nous pouvons accepter la candidature d'un organisme situé à l'extérieur du territoire. Cependant, cet organisme devra prévoir un moyen de faire bénéficier la communauté locale, en totalité ou en partie, des dons amassés.

Voici plusieurs raisons qui pourraient justifier la décision d'accepter une candidature d'un organisme situé à l'extérieur du territoire pour mener une campagne de l'Opération Nez rouge, tout en s'assurant que les dons amassés bénéficient, en totalité ou en partie, à la communauté locale :

- **Expertise spécifique** : L'organisme extérieur peut posséder une expertise unique ou des compétences spécialisées dans la mise en œuvre de campagnes de sécurité routière, qui ne sont pas disponibles localement.
- **Manque d'organismes locaux qualifiés** : Il se peut qu'il n'y ait pas d'organismes ayant les capacités ou l'intérêt nécessaire pour assumer le rôle de maître d'œuvre pour l'Opération Nez rouge.
- **Partenariats stratégiques** : L'organisme extérieur pourrait avoir des partenariats stratégiques ou des ressources qui peuvent significativement augmenter l'impact de la campagne et bénéficier à la communauté locale de manière plus substantielle que si la campagne était menée uniquement par des acteurs locaux.
- **Renforcement de la communauté** : L'organisme extérieur s'engage à travailler étroitement avec la communauté locale pour renforcer ses capacités, partager des connaissances et des ressources, et ainsi laisser un héritage durable après la campagne.
- **Innovation et nouvelles approches** : L'intégration d'un organisme extérieur peut apporter des idées innovantes, des approches nouvelles et des perspectives fraîches à la campagne de sécurité routière, enrichissant ainsi l'initiative et augmentant son efficacité.
- **Couverture géographique étendue** : Pour les régions vastes ou peu peuplées, collaborer avec un organisme extérieur peut permettre d'étendre la couverture géographique de la campagne, assurant ainsi que les bénéficiaires atteignent une part plus large de la population.
- **Réponse à un besoin spécifique** : La décision pourrait être justifiée par un besoin spécifique ou une demande de la communauté locale qui ne peut être satisfaite que par l'organisme extérieur, en raison de ses ressources ou de son expérience.

## RÉPARTITION DES REVENUS

Dans le cadre de l'Opération Nez rouge, les sommes recueillies par le maître d'œuvre, provenant des dons offerts par la clientèle du service, doivent être réinvesties à 100 % dans des projets ou services dédiés au sport amateur et à la jeunesse. Quant aux commandites financières, elles servent tout d'abord aux dépenses d'opérations (location d'équipements, salaires, etc.). Toutefois, le montant résiduel peut être utilisé par le maître d'œuvre à sa convenance, tout comme 50 % des profits générés par la vente d'articles promotionnels.

## AUTRES OBLIGATIONS

Pour manifester son intérêt, l'organisme devra déposer une candidature formelle, répondant notamment à un questionnaire, afin de mettre en avant ses aptitudes à gérer un événement d'une telle envergure dans sa communauté. Par ailleurs, l'organisme devra également remplir les exigences suivantes :

- Présenter ses règlements généraux ainsi que ses lettres patentes ;
- Tenir une assemblée générale annuelle ;
- Compter sur 5 administrateurs.trices élu.es en assemblée générale ;
- Produire l'une ou l'autre des [déclarations de revenus ou de renseignements](#) suivantes selon sa situation et ses activités :
  - une déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif;
  - une déclaration de revenus des fiducies;
  - une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.
- S'associer à une firme comptable qui produira les états financiers de l'organisation, et ce, idéalement en gracieuseté.

Pour conclure, afin d'assurer une coordination efficace de l'ensemble des Opérations Nez rouge et de garantir une uniformité du service à travers le pays, le maître d'œuvre doit respecter un ensemble de normes précises établies par le Secrétariat national de l'Opération Nez rouge. Il doit donc être familier avec le travail dans un contexte encadré et supervisé.

## DES QUESTIONS ?

Communiquez avec Nacia Carbonneau, coordonnatrice aux opérations par courriel à l'adresse [ncarbonneau@operationnezrouge.com](mailto:ncarbonneau@operationnezrouge.com).